



Le Programme pour l'application de la *Loi sur les contraventions* : se servir de la science du comportement pour déterminer les critères fondés sur les données probantes dans la détermination des montants des amendes

Rapport sommaire

avril 2024



Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement celles du ministère de la Justice du Canada ou du gouvernement du Canada.

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

Nous vous demandons :

- de faire preuve de diligence raisonnable pour veiller à l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante : www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2024

Le Programme pour l'application de la *Loi sur les contraventions* : se servir de la science du comportement pour déterminer les critères fondés sur les données probantes dans la détermination des montants des amendes

J4-170/2024F-PDF
978-0-660-73930-4

Table des matières

Contexte et renseignements généraux.....	4
Méthodologie	5
Constatations et discussion.....	6
1. Les modèles économiques traditionnels indiquent que des amendes plus élevées auront un effet linéaire progressif sur la dissuasion.	7
2. En pratique, le lien entre les montants des amendes et la dissuasion est plus complexe, plus faible et tributaire de la nature de l'infraction.	8
3. L'effet dissuasif des amendes plus élevées peut être renforcé par des mesures complémentaires.	11
4. Des amendes plus élevées peuvent miner l'équité.	13
5. Des amendes plus élevées sont plus susceptibles d'être contestées, mais aucune donnée n'indique le lien de causalité précis entre les amendes élevées et les contestations.	13
Conclusion	14
Annexe 1 : Quels facteurs ont une incidence sur la décision d'une personne de commettre une infraction?	16
Annexe 2 : Quels facteurs ont une incidence sur la décision d'une personne de contester une amende?.....	17
Annexe 3 : Quels facteurs ont une incidence sur la décision d'une personne de récidiver? .	18
Annexe 4 : Quels facteurs sont influencés par le montant des amendes?.....	19

Contexte et renseignements généraux

La *Loi sur les contraventions* (la Loi) fournit au gouvernement fédéral un mécanisme pour l'application de la loi en cas d'infractions aux lois fédérales. Elle prévoit la délivrance de procès-verbaux de contravention, réduisant ainsi la nécessité d'intenter des poursuites en suivant la procédure sommaire prévue au *Code criminel*. Cette approche atténue les répercussions sur les contrevenants, allège le fardeau imposé au système de justice et optimise l'utilisation des ressources judiciaires. Le ministère de la Justice Canada supervise la mise en œuvre de ce régime par l'entremise du Programme pour l'application de la *Loi sur les contraventions*.

En 2021, une évaluation du ministère de la Justice Canada a souligné la nécessité de mener un examen systématique des montants des amendes imposées en vertu de la *Loi sur les contraventions* pour s'assurer que la Loi atteint les objectifs prévus en ce qui concerne le comportement des contrevenants. Dans ce contexte, le ministère de la Justice Canada souhaite mettre au point un cadre fondé sur des données probantes afin de déterminer les montants des amendes qui ont un **effet dissuasif efficace** tout en **réduisant au minimum le risque d'appels et de contestations judiciaires**. Pour que la Loi soit efficace, il est essentiel de parvenir à un juste équilibre : de faibles amendes pourraient ne pas être suffisantes pour encourager le respect de la loi, tandis que des amendes excessivement élevées pourraient donner lieu à des contestations judiciaires systématiques et minant ainsi l'efficacité de la Loi.

Le ministère de la Justice Canada a collaboré avec l'organisme Behavioural Insights Team (BIT) pour effectuer un examen de la littérature didactique et de la littérature grise sous l'angle de la science du comportement. Plusieurs questions clés, qui sont énoncées ci-dessous, ont permis d'orienter l'examen :

- **Que disent la littérature didactique et la littérature grise sur la détermination de montants optimaux pour les amendes?**
 - Comment les décideurs peuvent-ils parvenir à un juste équilibre pour qu'une amende ait un effet dissuasif (c'est-à-dire qu'elle ne soit pas insignifiante au point d'être traitée comme le « coût de faire des affaires ») sans être trop élevée et mener à des contestations judiciaires?
 - À la lumière des données probantes sur le sujet, de quelle façon les montants des amendes appropriés et les approches relatives à la détermination des amendes varient-ils selon le groupe démographique (p. ex., les personnes racisées ou autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes d'un certain niveau de revenu)?
- **Quelles sont les forces et les faiblesses des données probantes concernant les différents facteurs qui doivent être pris en compte lors de la détermination des montants optimaux pour les amendes?**
 - Comment pouvons-nous catégoriser les facteurs en fonction de la rigueur des données probantes, allant du plus fort au plus faible?

Méthodologie

La première étape de notre méthodologie consistait à déterminer avec précision les comportements d'intérêt chez les contrevenants. En collaboration avec le ministère de la Justice Canada, nous avons relevé les trois comportements importants suivants qui sont influencés par le montant des amendes :

- **Décision de commettre une infraction** : En ce qui concerne les amendes, quel montant est suffisamment important pour dissuader les personnes de commettre une première infraction? Pour répondre à cette question, il faut déterminer le seuil entre des amendes qui sont considérées comme acceptables (c.-à-d. qui sont considérées comme un « coût mineur ») et des amendes qui ont un effet dissuasif et qui permettent de prévenir les comportements délictueux.
- **Réponse à l'amende** : Quel est le montant des amendes imposées que les contrevenants sont susceptibles d'accepter et de ne pas contester devant les tribunaux? Pour répondre à cette question, il faut effectuer une analyse des facteurs qui contribuent aux perceptions d'équité, à la capacité de payer et à la propension d'une personne à contester une amende.
- **Décision de récidiver** : L'imposition d'une première amende était-elle suffisante pour décourager efficacement les personnes de commettre d'autres infractions? Cette question permet d'examiner les répercussions à long terme des amendes sur le changement de comportement.

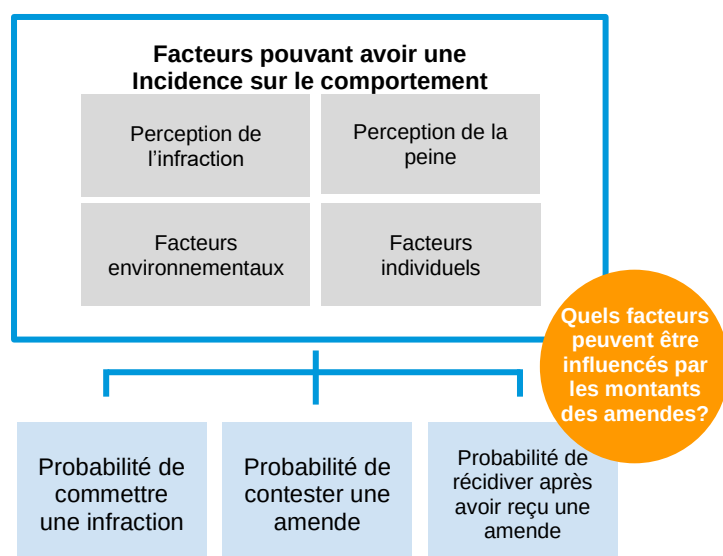
Nous avons ensuite procédé à un examen de la littérature didactique et de la littérature grise pertinentes. Notre recherche s'est notamment attardée à des études qui se penchaient particulièrement sur la détermination des amendes, les cadres législatifs et les écrits économiques, psychologiques et criminologiques plus généraux sur les sanctions, les facteurs de dissuasion, les mécanismes de dissuasion et les comportements délictueux. Bien que cet examen ne soit pas exhaustif, il était approfondi et comprenait en tout 44 sources¹. Nous avons résumé les données probantes disponibles à l'aide de l'approche suivante :

1. Nous avons dressé une liste de tous les facteurs ayant une incidence reconnue ou présumée sur les trois comportements d'intérêt.
2. Nous avons déterminé lesquels de ces facteurs peuvent être influencés par les montants des amendes, la nature de l'influence et le mécanisme proposé pour exercer une influence. Nous avons également évalué la force relative des données probantes sous-jacentes.
3. Nous avons consolidé notre analyse pour établir un cadre des facteurs les plus importants à prendre en compte dans la détermination des montants des amendes et des structures qui s'y rattachent.

¹ Remarque : Nous avons tenté de recenser des sources qui examinent l'influence des sanctions pécuniaires sur les infractions mineures semblables à celles décrites dans la *Loi sur les contraventions*. Cependant, une grande partie des écrits pertinents met l'accent sur ce lien dans le contexte des comportements au volant et des infractions connexes. Par conséquent, la portée de notre examen a été limitée dans une certaine mesure, car les conclusions s'appliquent à divers degrés à d'autres infractions mineures.

Afin de renforcer l'étendue et l'applicabilité de nos constatations, nous avons intégré des renseignements tirés d'une analyse par territoire de compétence. Nous avons donc examiné des cadres juridiques similaires en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Notre objectif était de mieux comprendre comment les montants des amendes sont *actuellement* établis et mis à jour, la mesure dans laquelle ils sont efficaces pour dissuader la perpétration d'infractions mineures (de manière semblable aux contraventions) et les stratégies complémentaires qui sont utilisées pour dissuader les comportements délictueux. Nous avons également mené trois entrevues semi-structurées avec des experts universitaires du Royaume-Uni et de l'Australie dont les travaux de recherche se spécialisent dans les effets des amendes sur les comportements délictueux. (La plus grande part de ces travaux portait sur les infractions au code de la route, qui constituent un sous-ensemble des infractions visées par la *Loi sur les contraventions*.) Ces renseignements nous ont permis de développer une perspective pratique sur l'efficacité des amendes comme moyen dissuasif (voir les notes d'entrevue dans l'annexe pour plus de détails).

À l'aide de cette recherche, nous avons élaboré un cadre de haut niveau ou un « modèle de dissuasion » pour catégoriser les facteurs les plus pertinents ayant une incidence sur la perpétration d'infractions, la contestation des amendes et les comportements de récidive.



Constatations et discussion

Dans la présente section, nous présentons les principales constatations concernant l'incidence des montants des amendes sur les comportements délictueux visés par la *Loi sur les contraventions*. Pour des analyses plus détaillées des facteurs qui ont une incidence sur la décision d'une personne de commettre ou non une infraction et du rôle que joue le montant des amendes, voir les tableaux détaillés dans l'annexe.

Quatre ensembles de facteurs déterminent la façon dont le montant de l'amende influencera les trois comportements d'intérêt (perpétration de l'infraction, contestation ou non d'une amende et récidive) :

Perception de l'infraction	Perception de la peine	Facteurs environnementaux	Facteurs individuels
<i>Comment les personnes perçoivent le geste qu'elles envisagent de poser</i>	<i>Comment les personnes évaluent les conséquences éventuelles de leurs gestes</i>	<i>Comment les facteurs sociaux et environnementaux ont une incidence sur la décision de commettre ou non une infraction</i>	<i>Comment les caractéristiques et expériences personnelles ont une incidence sur la décision de commettre ou non une infraction</i>
• Préjudice perçu et autres croyances morales liées à l'infraction • Avantages perçus découlant de l'infraction • Fréquence de l'exposition à la possibilité de commettre l'infraction • Facilité à commettre l'infraction	• Connaissance de la peine • Équité perçue de la peine • Certitude de la peine • Sévérité de la peine • Promptitude (rapidité) de la peine	• Risque perçu du jugement social ou de la condamnation sociale (stigmatisation) • Identité collective et influences sociales	• Facteurs socioéconomiques • Expériences antérieures de la perpétration d'une infraction • Traits de personnalité • Valeurs personnelles • Variables démographiques
Analyse coûts-avantages d'un geste (infraction, contestation) par rapport aux coûts			

Dans le cadre de l'évaluation globale de l'effet cumulatif de ces facteurs, nous avons relevé les cinq constatations clés suivantes :

1. Les modèles économiques traditionnels indiquent que des amendes plus élevées auront un effet linéaire progressif sur la dissuasion.

Selon la théorie du choix rationnel, une **analyse coûts-avantages** déterminera la probabilité de commettre une infraction. De manière générale, les gens vont commettre une infraction lorsque les avantages de le faire l'emportent sur les coûts².

Les **avantages perçus** de la perpétration d'une infraction peuvent comprendre les gains ou les avantages qu'une personne s'attend à tirer après avoir commis une infraction. Ces gains ou les avantages peuvent être de nature monétaire ou non, par exemple, l'argent économisé en ne payant pas les droits de licence ou le temps gagné en ne suivant pas un processus administratif. Même si ce facteur est important, les avantages perçus ne sont pas influencés par le montant des amendes.

² Henry N. Butler et coll., *Economic Analysis for Lawyers*, Durham (Caroline du Nord), Carolina Academic Press, 2014, p. 383-420.

Les coûts prévus sont définis comme la perception qu'a une personne de la peine qu'elle pourrait se voir imposer si elle se fait prendre en raison de son comportement délictueux³. Lorsqu'elle détermine les coûts de la perpétration d'une infraction, une personne tiendra compte du niveau perçu de **certitude** (c.-à-d. la probabilité), de **promptitude** (c.-à-d. la rapidité) et de **sévérité** (c.-à-d. l'ampleur) de la peine.

Des amendes plus élevées augmentent la sévérité des coûts prévus, ce qui réduit la probabilité de commettre une infraction selon la théorie du choix rationnel⁴. Les facteurs de certitude et de promptitude de la peine atténuent cette influence. Autrement dit, une amende dont le montant est plus élevé qui est administrée rapidement et de manière plus certaine renforcerait l'effet dissuasif de l'amende.

Cette théorie peut s'appliquer aux premières infractions et aux récidives. Toutefois, après avoir commis une infraction pour laquelle elle s'est fait prendre et a reçu une peine, une personne est plus susceptible d'associer des coûts plus importants à la perpétration de l'infraction (elle a une plus grande certitude par rapport à l'imposition et à la sévérité de la peine et peut-être par rapport à sa promptitude). Selon ce modèle, on s'attendrait à ce que des amendes plus élevées réduisent davantage la probabilité de récidive que la probabilité de commettre une première infraction, mais cette théorie n'a pas été démontrée empiriquement.

2. En pratique, le lien entre les montants des amendes et la dissuasion est plus complexe, plus faible et tributaire de la nature de l'infraction.

L'effet réel des amendes plus élevées sur la perpétration d'infractions est beaucoup plus complexe que le lien prédit par la théorie du choix rationnel. Bien que certaines études constatent que les montants plus élevés des amendes peuvent réduire considérablement la probabilité de commettre une infraction⁵, d'autres montrent que ces augmentations ne sont efficaces que dans une certaine mesure⁶, voire pas du tout⁷. Il y a aussi des cas où des amendes plus élevées peuvent entraîner l'effet contraire ou favoriser le comportement délictueux. Par exemple :

- **Lorsque le montant d'une amende n'est pas perçu comme équitable ou proportionnel à l'infraction** : La perception qu'a une personne de l'équité du système juridique et des sanctions d'une société se répercute sur son respect de la loi.⁹ Si une personne considère que les amendes plus élevées sont injustes ou disproportionnées

³ J. Abramovaite, S. Bandyopadhyay, S. Bhattacharya et N. Cowen, « Classical deterrence theory revisited: An empirical analysis of Police Force Areas in England and Wales », *European Journal of Criminology*, vol. 20, n° 5, 2023, p. 1663-1680. <https://doi.org/10.1177/14773708211072415>

⁴ Remarque : Cependant, l'efficacité de cette amende plus élevée est atténuée par des changements dans la certitude et la promptitude.

⁵ B. Watson, V. Siskind, J. J. Fleiter, A. Watson et D. Soole, « Assessing specific deterrence effects of increased speeding penalties using four measures of recidivism », *Accident Analysis & Prevention*, vol. 84, 2015, p. 27-37. <https://doi.org/10.1016/j.aap.2015.08.006>

⁶ R. Elvik, « Association between increase in fixed penalties and road safety outcomes: A meta-analysis », *Accident Analysis & Prevention*, vol. 92, 2016, p. 202-210. <https://doi.org/10.1016/j.aap.2016.03.028>

⁷ J. M. Fry, « Mobile phone penalties and road crashes: Are changes in sanctions effective? », *Journal of Safety Research*, vol. 84, 2023, p. 384-392. <https://doi.org/10.1016/j.jsr.2022.12.001>

⁸ E. Feess, H. Schildberg-Horish et M. Schramm, « The impact of fine size and uncertainty on punishment and deterrence: Theory and evidence from the laboratory », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 149, 2014.

⁹ C. Goldenbeld, J. de Groot-Mesken et I. Schagen, *The effect of severity and type of traffic penalties on car drivers' emotions, perceptions of fairness, and behavioural intentions*, 2013.

par rapport à l'infraction, elle pourrait ne pas être dissuadée par la sanction. Dans un tel cas, la personne peut éprouver des sentiments d'aliénation et respecter moins la loi parce qu'elle n'est pas d'accord avec le système ou ne lui fait pas confiance¹⁰.

- **Lorsque les infractions sont considérées comme « normales » ou « insignifiantes »** : Pour les infractions mineures ou courantes qui sont largement considérées comme normales ou insignifiantes, des amendes plus élevées pourraient sembler excessives et injustes. Par conséquent, on pourrait constater un respect moindre de la loi et une baisse des taux de conformité dans l'ensemble.

Dans de tels cas, les normes sociales n'appuient pas la sévérité de la peine, ce qui nuit à son effet dissuasif. De façon plus générale, lorsque les règles ou les contraventions entrent en conflit avec les normes collectives dominantes, l'augmentation du montant des amendes peut favoriser les comportements délictueux¹¹. Il est important de comprendre comment les attitudes et les perceptions de certains groupes peuvent dicter les réactions à l'augmentation du montant des amendes afin d'évaluer si ces hausses seront efficaces.

- **Lorsque les infractions sont répétées ou habituelles** : En théorie, l'expérience de se faire prendre et de se voir imposer une sanction pour la perpétration d'une infraction devrait réduire la probabilité de récidive d'une personne, en particulier lorsque les amendes sont élevées. Bien que cet effet ait été observé dans certaines études¹², d'autres ont constaté que la sévérité de l'amende n'a aucun effet sur la probabilité de récidive¹³. Au fur et à mesure que les amendes augmentent, les récidivistes peuvent même s'y « habituer » et les percevoir comme des conséquences normales¹⁴.

Ces résultats surprenants et la complexité globale du lien entre le montant des amendes et la perpétration d'une infraction mettent en évidence les limites de la théorie du choix rationnel dans ce contexte. Les infractions commises par des particuliers, et dans une moindre mesure par des organisations, ne sont pas uniquement, ni même en grande partie, le résultat de calculs coûts-avantages délibérés. La décision de commettre une infraction est plutôt influencée par une analyse coûts-avantages combinée à des facteurs contextuels, comme nous l'avons décrit plus haut dans la présente section. Il est donc essentiel d'acquérir une compréhension plus nuancée des facteurs motivant le comportement délictueux, en intégrant des variables économiques, personnelles et situationnelles afin de mieux prédire de tels comportements et d'en décourager l'adoption.

Bien que les données probantes concernant l'incidence des amendes plus élevées sur la dissuasion ne soient pas concluantes, certaines circonstances peuvent accroître l'efficacité des amendes élevées. Notre étude a permis de cerner les principaux facteurs contextuels (p. ex., les types d'infractions) où des amendes plus élevées sont susceptibles d'avoir un effet

¹⁰ L. W. Sherman, « Defiance, Deterrence, and Irrelevance: The Theory of Criminal Sanction », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, novembre 1993.

¹¹ D. Acemoglu et M. Jackson, « Social Norms and the Enforcement of Laws », *Journal of the European Economic Association*, 2017. <https://doi.org/10.1093/jeaa/jvw006>

¹² M. Haselhuhn, D. Pope, M. Schweitzer, P. Fishman, « The Impact of Personal Experience on Behavior: Evidence from Video-Rental Fines », *Management Sciences* 2012, 2012.

¹³ F. Lheureux, L. Auzoult, C. Charlois, S. Hardy-Massard et J.-P. Minary, « Traffic Offences: Planned or Habitual? Using the Theory of Planned Behaviour and habit strength to explain frequency and magnitude of speeding and driving under the influence of alcohol. », *British Journal of Psychology (London, England: 1953)*, vol. 107, n° 1, 2016, p. 52-71. <https://doi.org/10.1111/bjop.12122>

¹⁴ H. Popping, « Do Higher Fines Reduce Recidivism? Evidence from a Twenty Percent Increase in (Dutch) Traffic Fines », Thèse de maîtrise en économétrie, Erasmus University Rotterdam (EUR), 2012.

dissuasif plus important. Les décideurs devraient tenir compte des éléments suivants lorsqu'ils déterminent le montant des amendes :

- **Maintenir la pratique actuelle qui consiste à imposer des amendes plus élevées aux infractions qui sont plus préjudiciables ou dangereuses** – Conformément aux principes de détermination des amendes de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada, des amendes plus élevées véhiculent le message qu'une infraction est plus immorale, plus grave ou plus préjudiciable^{15,16,17}. Lorsque les personnes reconnaissent ce message et sont d'accord avec celui-ci, elles sont moins susceptibles de commettre l'infraction. De plus, il est également important de communiquer clairement les motifs qui sous-tendent les amendes plus élevées afin de mieux faire comprendre à la population la gravité de l'infraction et ainsi d'augmenter l'effet dissuasif.
- **Maintenir la pratique actuelle qui consiste à imposer des amendes plus élevées aux infractions jugées plus lucratives** – Le Canada et la Nouvelle-Zélande fournissent des lignes directrices pour l'imposition d'amendes plus élevées dans le cas des infractions qui entraînent de plus grands avantages économiques¹⁸. Lorsqu'un contrevenant tirera des avantages considérables de l'infraction, des coûts plus élevés sont nécessaires pour faire le contrepois aux avantages plus importants du comportement délictueux.

L'approche est particulièrement pertinente dans le contexte d'une entreprise qui, lorsqu'elle commet une certaine infraction, peut obtenir des gains financiers considérables. Dans de tels cas, les sanctions sont souvent considérées comme le « coût de faire des affaires », car les avantages perçus de la perpétration de l'infraction l'emportent sur les coûts¹⁹. Des amendes plus élevées sont nécessaires pour faire le contrepois aux incitatifs financiers de la non-conformité. À titre d'exemple, les sociétés australiennes se voient imposer une sanction maximale cinq fois supérieure à la sanction que recevrait un particulier pour la même infraction²⁰. Cependant, cette menace, si elle est perçue comme un risque pour l'avenir d'une organisation, peut amener les entreprises à prendre des mesures pour « maîtriser » les inconduites, comme la réduction des efforts de surveillance²¹.

- **Imposer des amendes plus élevées et une structure d'amendes progressives pour les « possibilités élevées de commettre des infractions » ou les récidives** – Lorsque des personnes ou des organisations ont souvent l'occasion de commettre des infractions, comme dans le cadre d'activités commerciales courantes ou des infractions environnementales répétées, il peut être plus efficace de recourir à une structure

¹⁵ M. Bateson, D. Nettle et G. Roberts, « Cues of being watched enhance cooperation in a real-world setting », *Biology Letters*, vol. 2, n° 3, 2006, p. 412-414. <https://doi.org/10.1098/rsbl.2006.0509>

¹⁶ *Guide to framing commonwealth offences, infringement notices and enforcement powers*, Attorney-General's Department, 2011. <https://www.ag.gov.au/sites/default/files/2020-03/A%20Guide%20to%20Framing%20Cth%20Offences.pdf>

¹⁷ *Policy Framework for New Infringement Schemes*. Ministry of Justice, s.d.). <https://www.waitangitribunal.govt.nz/assets/infringement-governance-guidelines.pdf>

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ D. S. Lund et N. Sarin, « Corporate Crime and Punishment: An Empirical Study », *U of Penn, Inst for Law & Econ Research Paper*, vol. 20, n° 13, 2020.

²⁰ *Ibid.*

²¹ A. Hamdani et A. Klement, « Corporate Crime and Deterrence », *Stanford Law Review* vol. 61, n° 2 (novembre 2008), 2008, p. 271-310.

d'amendes progressives prévoyant des amendes plus élevées. Selon cette approche, le montant des amendes est rehaussé pour les infractions subséquentes. Par conséquent, cette approche permet non seulement d'imposer des sanctions plus sévères aux récidivistes, mais elle favorise également la conformité à long terme à mesure que le risque financier cumulatif de non-conformité devient de plus en plus important.

En adoptant une approche souple et adaptée à la détermination des amendes qui tient compte du contexte, les décideurs peuvent mieux encourager la conformité et favoriser un changement de comportement dans divers contextes. Les amendes jugées justes, proportionnées et adaptées au contexte sont plus susceptibles d'être efficaces pour dissuader les comportements délictueux.

3. L'effet dissuasif des amendes plus élevées peut être renforcé par des mesures complémentaires.

Pour que les amendes plus élevées aient un effet dissuasif optimal, il est essentiel de construire une infrastructure de mesures complémentaires pour soutenir le montant de l'amende. Dans de nombreux cas, l'imposition d'amendes à elle seule risque de ne pas être suffisante pour dissuader les contrevenants éventuels; la perception et la compréhension des amendes ont aussi une réelle incidence sur le comportement. Les études qui montrent que des amendes plus élevées sont efficaces pour dissuader le comportement délictueux attribuent cette tendance à des facteurs contextuels complémentaires²² :

Accroître l'efficacité des amendes en renseignant mieux les gens à leur sujet :

Lorsqu'ils ne pensent pas spontanément aux conséquences éventuelles d'une infraction, c'est-à-dire lorsque ces conséquences ne sont pas évidentes, les gens sont plus susceptibles de commettre une infraction. Une étude portant sur de jeunes conducteurs en Australie a révélé que la majorité d'entre eux sous-estimaient les sanctions (p. ex., amendes et points d'inaptitude) pour les infractions au code de la route. Ceux qui sous-estimaient les sanctions avaient cru que les peines étaient moins sévères, ce qui pouvait possiblement augmenter la probabilité qu'ils adoptent un comportement délictueux²³. D'autre part, lorsque les personnes sont explicitement informées de l'existence et du montant des amendes, on observe un moins grand nombre d'infractions. Environ la moitié des conducteurs ont déclaré que, lorsqu'ils étaient mis au courant de l'augmentation des montants des amendes, ils étaient plus prudents et faisaient plus attention de respecter la loi²⁴.

Une structure d'amendes progressives adoptée pour les récidivistes sera plus efficace si l'augmentation du montant des amendes est communiquée à un moment pertinent (p. ex., lors de la délivrance d'une contravention ou de l'imposition d'une amende, ou lors du paiement).

Accroître la certitude et la promptitude de la peine : Plus ils croient qu'ils se feront prendre et imposer rapidement une amende, moins les contrevenants sont susceptibles de commettre une infraction. Par conséquent, en plus de l'augmentation du montant des amendes, une plus grande visibilité de l'application de la loi ou un prolongement des heures

²² *Ibid.*

²³ V. Truelove, L. Mills, S. Kaye et J. Freeman, « Does awareness of penalties influence deterrence mechanisms? A study of young drivers' awareness and perceptions of the punishment applying to illegal phone use while driving », *Transportation Research Part F Traffic Psychology and Behaviour* vol. 78, n° 2, 2021, p. 194-206.

²⁴ *Ibid.*

consacrées à l'application de la loi peut accroître la certitude perçue de se faire prendre et de la promptitude des peines.

La recherche sur la conformité environnementale met en lumière l'importance de l'application de la loi pour déterminer l'efficacité des amendes²⁵. Dans les cas où l'application de la loi est faible, accroître la certitude ou la sévérité des peines avait un effet contraire et entraînait plutôt un plus grand nombre de comportements délictueux. Toutefois, grâce à une application rigoureuse de la loi, les deux éléments étaient efficaces pour dissuader les comportements délictueux, la certitude étant particulièrement efficace²⁶. Dans une autre étude, une diminution du nombre d'infractions a été constatée lorsque les gens étaient plus au courant que des caméras étaient utilisées pour faire appliquer la loi²⁷. Ces constatations montrent donc l'importance d'accroître la visibilité et l'efficacité des efforts d'application de la loi pour renforcer l'effet dissuasif des amendes.

Améliorer l'équité perçue des amendes : Comme il a été mentionné plus haut, la perception qu'ont les gens de l'équité du système juridique et des sanctions influence leur intention de respecter ou non la loi²⁸. Toutefois, en général, il n'est pas clair si une amende plus élevée ou moins élevée est perçue comme étant juste ou injuste. Nous supposons que, dans la plupart des cas, des amendes plus faibles donneront l'impression d'être plus justes, mais pas lorsque les gens ont l'impression que les préjudices moraux sont considérables.

Pour améliorer l'équité perçue, il est important de veiller à ce que les structures d'amendes soient transparentes et appliquées de manière uniforme à toutes les personnes et à tous les cas. Lorsque ces montants sont jugés équitables, les décideurs devraient communiquer les motifs qui sous-tendent les amendes plus élevées pour aider les personnes à comprendre le préjudice découlant des infractions en question.

Communiquer le risque de jugement social lors de la détermination des montants des amendes : Tout comme des amendes plus élevées peuvent indiquer qu'une infraction est immorale ou préjudiciable, elles peuvent également rehausser la condamnation sociale perçue. Une étude canadienne révèle que les observateurs tirent des conclusions plus négatives sur la propension d'une personne à commettre des actes répréhensibles lorsque les sanctions légales pour un crime sont plus élevées que lorsqu'elles sont plus faibles²⁹.

Étant donné que le jugement social peut effectivement dissuader les comportements délictueux au sein d'une communauté, les décideurs devraient utiliser des leviers tels que des sanctions administrées publiquement et des messages sur les normes sociales pour encourager l'acceptation des montants des amendes.

²⁵ D. Earnhart et A. Friesen, « Certainty of Punishment versus Severity of Punishment: Deterrence and the Crowding Out of Intrinsic Motivation », entente d'aide à la recherche STAR n° R-82882801-0 attribuée par la Environmental Protection Agency des États-Unis, 2014.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ A. Bar-Ilan et B. Sacerdote, « The Response of Criminals and Noncriminals to Fines », *The Journal of Law & Economics*, vol. 47, n° 1, 2004, p. 1-17. <https://doi.org/10.1086/380471>

²⁸ *Ibid.*

²⁹ E. M. Iacobucci, « On the Interaction between Legal and Reputational Sanctions », *The Journal of Legal Studies*, vol. 43, n° 1, 2014, p. 189-207. <https://doi.org/10.1086/675761>

4. Des amendes plus élevées peuvent miner l'équité.

L'imposition d'amendes nuit souvent de manière disproportionnée aux personnes vulnérables en raison de leur race, de leur genre, de leur handicap ou d'autres motifs de protection³⁰. Pour que les amendes soient un moyen dissuasif efficace, le contrevenant doit avoir les ressources nécessaires pour payer l'amende ou la capacité d'obtenir ces ressources³¹. Pour cette raison, il est important de tenir compte des questions relatives à l'équité dans la conception de systèmes d'amendes.

La prise en compte des questions relatives à l'équité ne signifie pas qu'il faut réduire les frais pour tous. Des approches plus novatrices et multidimensionnelles peuvent être adoptées. De nombreuses administrations ont un cadre qui tient compte de la capacité de payer lors de la détermination du montant des amendes. Cette approche s'harmonise avec les principes du Canada, ainsi qu'avec ceux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, où les considérations relatives au coût de la vie jouent un rôle dans la détermination des montants des amendes. En outre, les amendes déterminées en fonction de la capacité de payer ou du revenu, actuellement appliquées dans certains pays européens comme la Finlande et la Suisse, garantissent que les amendes sont proportionnelles à la situation financière d'une personne et maintiennent l'effet dissuasif sans imposer de contrainte excessive³².

L'ajout de peines différentes ou supplémentaires aux amendes peut favoriser l'adoption de stratégies de dissuasion plus équitables en faisant correspondre la peine à la capacité et à la situation des gens. Les services communautaires, les programmes éducatifs et les initiatives de réadaptation offrent des approches plus holistiques pour lutter contre les comportements délictueux, en particulier pour les contrevenants ayant commis une première infraction. Ces interventions servent non seulement de moyens de dissuasion significatifs, mais contribuent également à l'objectif plus général de promouvoir la réadaptation et de réduire les risques de récidive. En adoptant ces stratégies, les décideurs peuvent trouver un équilibre entre la dissuasion et l'équité, en veillant à ce que les systèmes d'amendes soient à la fois efficaces et équitables.

5. Des amendes plus élevées sont plus susceptibles d'être contestées, mais aucune donnée n'indique le lien de causalité précis entre les amendes élevées et les contestations.

Selon la théorie du choix rationnel, les amendes plus élevées sont plus susceptibles d'être contestées. Les gens ont plus à gagner à contester une amende si le montant est plus important. Même lorsque les gens ne font pas de calculs coûts-avantages, la réaction émotionnelle à une amende est plus forte lorsque l'amende est plus élevée, ce qui augmente possiblement le désir de la contester³³.

Malheureusement, notre recherche n'a pas permis de recenser de données empiriques sur ce lien de causalité. Nous ne savons pas s'il s'agit simplement d'un compromis théorique ou

³⁰ Gouvernement du Canada, « Examen du lien entre la criminalité et la situation socio-économique à Ottawa et à Saskatoon : Analyse géographique à petite échelle », 2022.

³¹ M. M. O'Neil et J. J. Prescott, « Targeting Poverty in the Courts: Improving the Measurement of Ability to Pay », *Law and Contemporary Problems*, vol. 82, 2019, p. 199-226.

³² H. Amanat, « Most Canadians believe speeding tickets should be tied to income: poll », CBC News, 2023.

³³ C. Corbett, « Road traffic offending and the introduction of speed cameras in England: The first self-report survey », *Accident Analysis & Prevention*, vol. 27, n° 3, 1995, p. 345-354. [https://doi.org/10.1016/0001-4575\(94\)00075-W](https://doi.org/10.1016/0001-4575(94)00075-W)

s'il y a réellement un lien direct et cohérent. Nous recommandons soit d'analyser les données administratives non publiques pour comprendre quantitativement le compromis, soit de mener des essais pour le mesurer.

Conclusion

Une interaction complexe de facteurs détermine l'incidence des montants des amendes sur les décisions des personnes de commettre des infractions, de contester les amendes et de récidiver après avoir reçu une amende en vertu de la *Loi sur les contraventions*. Notre examen de la littérature, nos entrevues avec des experts et nos connaissances des théories de la science du comportement ont permis de relever les six constatations clés suivantes :

1. Bien que les modèles économiques traditionnels (p. ex., la théorie du choix rationnel) indiquent que des amendes plus élevées auront un effet dissuasif qui augmentera de façon linéaire, le lien est plus complexe, plus faible et tributaire du contexte.
2. Les facteurs contextuels qui importent le plus comprennent l'équité perçue, la proportionnalité et les jugements moraux en ce qui concerne la nature de l'infraction.
3. En faisant mieux connaître les amendes et en donnant l'impression qu'elles seront assurément et rapidement imposées, on pourra augmenter leur effet dissuasif, parfois plus qu'en augmentant le montant de l'amende (ou de concert avec une augmentation).
4. Par ailleurs, au-delà de l'augmentation du montant des amendes, d'autres mesures dissuasives comprennent la communication de messages qui visent à améliorer l'équité perçue des amendes ou qui misent sur les normes sociales ayant trait à l'infraction (p. ex., que l'infraction est rare ou indésirable pour la communauté).
5. Des amendes plus élevées peuvent miner l'équité lorsqu'elles ont un effet disproportionné sur les personnes ayant moins de ressources ou qui sont vulnérables sur d'autres plans. Cependant, des approches novatrices comme les amendes déterminées en fonction des revenus peuvent aider à tenir compte de ces préoccupations.
6. Bien que les amendes plus élevées soient plus susceptibles d'être contestées et portées devant les tribunaux, il n'existe pas de données définitives sur le lien entre le montant des amendes et la probabilité de contestation. Nous recommandons d'analyser les données administratives non publiques pour comprendre quantitativement le compromis ou de mener des essais pour le mesurer.

Dans l'ensemble, les décideurs devraient envisager la mise en œuvre d'une approche équilibrée, qui tient compte du contexte, pour la détermination des amendes, en prenant en considération les facteurs psychologiques et environnementaux qui ont une incidence sur la décision d'une personne de commettre une infraction. De plus, il est possible de parvenir à un équilibre entre la dissuasion et l'équité si l'on répond aux questions relatives à l'équité en tenant compte de la capacité de payer d'une personne et en ajoutant d'autres types de sanctions aux amendes.

Il faut mener des études supplémentaires pour comprendre l'effet du montant des amendes sur les contestations et pour orienter l'adoption d'interventions stratégiques plus efficaces.

En tenant compte de ces recommandations et en continuant de peaufiner les pratiques utilisées pour déterminer les amendes, le ministère de la Justice peut concevoir des systèmes d'amendes qui atteignent les objectifs escomptés de manière efficace et durable.

Annexe 1 : Quels facteurs ont une incidence sur la décision d'une personne de commettre une infraction?



Perception de l'infraction + Perception de la sanction + Facteurs environnementaux + Facteurs individuels

Comment les personnes perçoivent le geste qu'elles envisagent de poser :

- **Préjudice perçu** infligé aux victimes et leur perspective à cet égard
- **Autres croyances morales** concernant le geste qu'elles envisagent de poser
- **Avantages perçus** pour elles-mêmes ou justifications pour la perpétration de l'infraction
- Facilité à commettre l'infraction
- **Fréquence de l'exposition** à la possibilité de commettre l'infraction (p. ex. conduire tous les jours plutôt que des possibilités uniques de commettre une infraction)

Comment les personnes évaluent les conséquences éventuelles de leurs gestes :

- **Connaissance** : Niveau de connaissance des détails de la sanction
- **Équité perçue** : Ce qu'elles perçoivent comme étant une sanction juste
- Probabilité de se faire prendre (**certitude**)
- Ampleur de la sanction (**sévérité**)
- Délai avant de recevoir la sanction (**promptitude**)

Comment les facteurs sociaux et environnementaux ont une incidence sur la décision d'une personne de commettre une infraction :

- Risque perçu de la **condamnation sociale** ou du jugement social (stigmatisation)
- **Identité collective et influences sociales** (exposition au comportement déviant)

Comment les caractéristiques et les expériences personnelles ont une incidence sur la propension à commettre une infraction :

- Facteurs **socioéconomiques** ou pressions à commettre une infraction
- **Expériences antérieures** ou antécédents de perpétration d'une infraction
- **Traits de personnalité** comme la tolérance au risque ou le contrôle de l'impulsivité
- **Valeurs personnelles** comme le désir de respecter la loi
- Variables **démographiques** comme l'âge, le genre et le niveau de scolarité

+ analyse coûts-avantages – Avantage de commettre l'infraction (p. ex., gain monétaire, pertes évitées) et la certitude perçue de se faire prendre x la sévérité de la sanction

Remarque : Nous avons élaboré cette liste de facteurs en fonction des constatations tirées des écrits et de leur pertinence dans le cadre du projet. Elle ne se veut pas forcément exhaustive.

1

Annexe 2 : Quels facteurs ont une incidence sur la décision d'une personne de contester une amende?



Perception de l'infraction



Perception de la sanction



Facteurs environnementaux



Facteurs individuels

Comment les personnes perçoivent le geste qu'elles ont posé ou pour lequel elles ont reçu une amende :

- **Préjudice réel** infligé aux victimes
- **Autres croyances morales** concernant le geste posé
- **Avantages réels** qu'elles ont obtenus
- **Fréquence** de la perpétration de l'infraction
- **Découverte** de l'infraction (p. ex., par un policier, une caméra de circulation).

Comment les personnes perçoivent la sanction (l'amende) imposée :

- **Connaissance** : Niveau de connaissance de la sanction (si elles étaient au courant ou non de l'existence de la sanction)
- **Équité** : Perception de l'équité de la sanction (si elles estiment qu'elles méritaient d'être sanctionnées)
- **Sévérité** : Comment les personnes ont évalué l'ampleur ou la sévérité de la sanction (ce qui est semblable à l'équité)
- **Coûts-avantages** : Avantage éventuel d'une contestation par rapport aux coûts réels
- **Facilité** à contester la sanction

Comment les facteurs sociaux et environnementaux ont une incidence sur la réponse :

- Risque perçu de la **condamnation sociale** ou du jugement social (stigmatisation) si les autres sont mis au courant de l'imposition de l'amende
- **Identité collective et influences sociales** : Comment les autres personnes qu'elles connaissent réagiraient généralement à une amende

Comment les caractéristiques et les expériences personnelles ont une incidence sur leur réaction :

- **Facteurs socioéconomiques** : Incluant la capacité de payer l'amende
- **Expériences antérieures** : Antécédents de contestation d'amendes (et résultats)
- **Traits de personnalité** comme l'optimisme
- **Valeurs personnelles** : L'importance de contester une amende (défense des droits) ou de la payer (respect de la loi)
- **Variables démographiques** : Variables comme l'âge, le genre et le niveau de scolarité

Annexe 3 : Quels facteurs ont une incidence sur la décision d'une personne de récidiver?



(Mis à jour) Perception de l'infraction + (Mis à jour) Perception de la sanction + Facteurs environnementaux + Facteurs individuels

Changements à la perception qu'a une personne du geste qu'elle envisage de poser encore une fois :

- **Préjudice antérieur** infligé à d'autres personnes
- **Autres croyances morales** et si les attitudes ou croyances ont changé (p. ex., une plus grande culpabilité ou plus de remords)
- **Avantages antérieurs** pour soi
- **Facilité** à récidiver
- **Fréquence de l'exposition** à la possibilité de récidiver

Changements à la façon dont les personnes évaluent les conséquences éventuelles de leurs gestes :

- **Connaissance** : Niveau de connaissance des sanctions supplémentaires pour les récidives
- **Équité** : Si elles ont l'impression que les sanctions antérieures étaient justes
- Perceptions mises à jour concernant la **certitude**, la **sévérité** et la **promptitude** des sanctions selon les sanctions reçues dans le passé
- **Récence** de la dernière sanction

Comment les facteurs sociaux et environnementaux ont une incidence sur la décision d'une personne de récidiver :

- Risque perçu de la **condamnation sociale** ou du jugement social (stigmatisation) par rapport à la récidive
- **Identité collective et influences sociales** (exposition à un comportement déviant répété)

Comment les caractéristiques et les expériences personnelles ont une incidence sur la propension à récidiver :

- Facteurs **socioéconomiques** ou pressions à récidiver
- **Expériences antérieures** ou habitudes de récidive
- **Traits de personnalité** comme la tolérance au risque ou le contrôle de l'impulsivité
- **Acceptation** des institutions et des systèmes juridiques
- Variables **démographiques** comme l'âge, le genre et le niveau de scolarité

+ analyse coûts-avantages mise à jour – Avantage de commettre infraction par opposition à la certitude perçue de se faire prendre x la sévérité de la sanction

Annexe 4 : Quels facteurs sont influencés par le montant des amendes?

1. Perception de l'infraction :

Facteur	S'applique à...	Lien avec le montant des amendes	Justification et principales considérations
Analyse coûts-avantages	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	L'analyse coûts-avantages comprend trois facteurs : l'avantage de poser un geste (p. ex., commettre une infraction, récidiver ou contester une amende) par rapport au coût (p. ex., la certitude perçue de se faire prendre x la sévérité de la peine, ou le temps et les efforts consacrés à contester une amende). Pour le comportement délictueux, l'avantage n'est pas influencé par le montant de l'amende, mais le coût l'est. La sévérité de la sanction est directement liée au montant de l'amende : plus l'amende est élevée, plus la sanction est sévère. La certitude perçue n'est pas influencée par le montant de l'amende, mais elle peut atténuer l'influence du montant de l'amende. Lorsque des personnes font des calculs coûts-avantages (explicitement ou implicitement), des amendes plus élevées réduiront la probabilité de commettre une infraction. Dans le cas d'une réflexion visant à décider de contester ou non une amende,	• Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ La théorie du choix rationnel (TCR) appliquée au domaine de la criminologie considère le comportement délictueux comme le résultat d'un examen rationnel personnel des avantages perçus par rapport aux coûts de la perpétration d'une infraction (<i>Remarque : La TCR est très limitée dans la prédiction du comportement délictueux. Les infractions commises par des particuliers (et celles commises par des organisations, bien que dans une moindre mesure) sont rarement purement le produit d'une analyse coûts-avantages délibérée.</i>) ○ L'augmentation du montant des amendes accroît les coûts éventuels de la perpétration de l'infraction par rapport aux avantages, ce qui diminue le nombre d'infractions perpétrées. Toutefois, si les personnes croient que les avantages de la perpétration d'une infraction « valent » les coûts qu'elles peuvent engager, elles continueront d'adopter un comportement délictueux (c.-à-d. que les personnes pourraient choisir de recevoir une amende ou de payer les coûts associés à l'infraction parce que la perpétration en vaut la peine à leurs yeux). • Concernant les décisions de contester l'amende : ○ Lorsqu'ils reçoivent une amende plus élevée, les personnes auront l'impression qu'elles ont plus à gagner en la

	l'analyse coûts-avantages est légèrement différente. L'avantage de la contestation est influencé par le montant de l'amende, pas le coût. Les gains associés à la contestation fructueuse d'une amende donneront l'impression d'être plus importants si le montant de l'amende est plus élevé. Dans une analyse coûts-avantages, une amende plus élevée incitera la contestation d'une amende. Dans le cadre d'une réflexion concernant la possibilité de récidive, les coûts perçus de la perpétration d'une infraction sont susceptibles d'augmenter après s'être fait prendre. Les perceptions qu'a une personne sur le risque de se faire prendre et la sévérité de la sanction seront toutes deux plus importantes lors de la récidive. Une augmentation de l'importance de ces deux facteurs réduira en théorie la probabilité de récidive. Cependant, cette hypothèse n'a pas été confirmée.	contestant. Elles estimeront qu'elles ont plus avantage à contester une amende plus élevée qu'une amende dont le montant est plus faible parce qu'elles pourraient réaliser des économies plus importantes. ○ Il n'y aura pas d'incidence sur le coût, car les personnes devront probablement consacrer les mêmes efforts pour contester une amende, quel que soit son montant. ● Concernant les décisions de récidiver : ○ Après la première infraction, les personnes évalueront de nouveau les avantages et les coûts, en particulier si le montant de l'amende a augmenté depuis la première infraction. ○ Les contrevenants qui n'ont commis qu'une infraction ont une perception différente de celle des récidivistes; <u>les contrevenants qui n'ont commis qu'une seule infraction seront plus susceptibles d'être influencés par ce facteur que les récidivistes qui ont commis des infractions à maintes reprises.</u> ○ Des amendes plus élevées ont un <u>faible effet dissuasif</u> sur les récidives; les facteurs qui permettent le mieux de prévoir la récidive sont les caractéristiques personnelles des contrevenants.
--	--	--

Préjudice perçu et autres croyances morales	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	Des amendes plus élevées peuvent donner l'impression qu'une infraction est plus immorale, grave ou préjudiciable. Si la perception qu'a une personne de l'infraction correspond à cette évaluation, la personne sera moins susceptible de commettre une infraction, de contester une amende et de récidiver. Nous recommandons de communiquer les motifs qui sous-tendent les amendes plus élevées afin d'aider les personnes à comprendre la gravité de certaines infractions ou le préjudice en découlant.	• Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ Les personnes sont moins susceptibles de commettre des infractions qu'elles jugent plus immorales ou préjudiciables. ○ Une amende plus élevée peut indiquer qu'une infraction est <u>« moralement répréhensible »</u> ou plus préjudiciable qu'une infraction punissable par une amende moins élevée. ○ <i>Certaines administrations, dont le Canada, utilisent déjà la nature d'une infraction pour déterminer le montant des amendes.</i> • Concernant les décisions de contester l'amende ○ Si une personne est d'accord avec cette « évaluation » du préjudice moral, elle ressentira plus de remords ou de culpabilité et acceptera le montant de l'amende. Si la personne n'est pas d'accord avec cette évaluation, elle pourrait être plus susceptible de contester l'amende. • Concernant les décisions de récidiver : ○ Au Canada et dans d'autres administrations, le montant des amendes augmente généralement en cas de récidive. Ces augmentations renforcent le « message » que la récidive est « pire sur le plan moral », ce qui réduit la probabilité d'une récidive. Il est plus probable que cette mesure ait une plus grande incidence sur les contrevenants ayant commis une première infraction que sur les récidivistes.
---	--	---	---

Avantages perçus	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	Voir l'analyse coûts-avantages dans la diapositive précédente. Les amendes devraient être plus élevées lorsque les avantages économiques de l'infraction sont plus importants afin de s'assurer qu'une analyse coûts-avantages ne favorise pas la perpétration d'une infraction. Cependant, il est important de se rappeler que des amendes plus élevées sont plus susceptibles d'être contestées .	• Le Canada et d'autres administrations fournissent des lignes directrices pour l'imposition d'amendes plus élevées dans le cas des infractions qui entraînent de plus grands avantages économiques.
Fréquence de l'exposition	Décisions de : • Commettre une infraction • Récidiver	Bien que des amendes plus élevées ne puissent pas avoir d'incidence sur la fréquence à laquelle les personnes sont en mesure de commettre une infraction donnée, les montants des amendes auront moins d'importance si les personnes ont souvent l'occasion de commettre une infraction (et auront plus d'importance lorsqu'elles ont moins de possibilités). Cet effet s'applique davantage aux contrevenants ayant commis une première infraction qu'aux récidivistes.	• Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ L'augmentation du montant des amendes peut réduire la probabilité qu'une personne commette une première infraction, comme le montre la réduction du nombre de premières infractions. • Concernant les décisions de récidiver : ○ Comme l'habitude a une incidence sur la probabilité de commettre une infraction, nous supposons que les montants des amendes ne perturberont pas la probabilité de commettre des infractions habituelles.

2. Perception de la peine :

Facteur	S'applique à...	Lien avec le montant des amendes	Justification et principales considérations
Connaissance	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	Bien que des amendes plus élevées ne puissent pas avoir d'incidence sur la connaissance qu'ont les gens des amendes, les montants des amendes seront plus efficaces si les gens sont mieux renseignés à cet égard. Une plus grande connaissance peut donner lieu à une baisse des taux de perpétration d'une infraction ou de récidive. Pour ce qui est de la contestation d'une amende, une personne qui n'était pas au courant de l'existence d'une telle amende sera plus susceptible de contester l'amende, surtout si le montant est considérable. Les personnes qui sont renseignées à ce sujet, mais qui décident tout de même de commettre l'infraction, pourraient être moins susceptibles de contester l'amende. Nous suggérons de mieux faire connaître les augmentations des amendes à la population afin d'accroître la connaissance en général. Afin de réduire la récidive, nous suggérons	• Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ Les gens en général ont une connaissance limitée des sanctions dans les cas d'infractions. ○ Lorsque les gens sont mieux renseignés, l'incidence réelle de l'amende plus élevée dépendra de la façon dont elle est perçue par rapport à d'autres facteurs (p. ex., les coûts perçus par rapport aux avantages perçus; voir l'analyse coûts-avantages). • Concernant la décision de contester l'amende : <i>Nous n'avons recensé aucune étude sur le lien entre le niveau de connaissance d'une amende et sa contestation.</i> • Concernant la décision de récidiver : ○ Une fois que les personnes se font prendre, elles sont mieux renseignées sur l'amende. Si le montant de l'amende augmente pour les récidives, nous supposons que la décision des personnes de récidiver dépendra de leur niveau de connaissance des nouveaux montants. ○ Cependant, une plus grande connaissance ne va pas forcément de pair avec une plus grande dissuasion. Les personnes qui sont au courant d'une peine peuvent avoir l'impression que leurs risques de se faire prendre de nouveau sont plus faibles (voir la certitude de la peine).

		également de communiquer aux contrevenants le fait que les amendes seront plus élevées pour les infractions subséquentes au moment de leur imposer une première amende.	
Équité perçue	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	Les amendes jugées plus équitables réduiront les comportements délictueux, les contestations et les récidives. Toutefois, en général, il n'est pas clair si une amende plus élevée ou moins élevée est perçue comme étant juste ou injuste. Nous supposons que, dans la plupart des cas, des amendes plus faibles donneront l'impression d'être plus justes, mais pas lorsque les gens ont l'impression que les préjudices moraux sont considérables. Nous supposons également que, plus une amende est jugée équitable, moins elle est susceptible d'être contestée.	• Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ Plus le système juridique et la sanction sont jugés équitables, plus l'intention de respecter la loi est forte. ○ <i>Les gouvernements du Canada et de l'Australie ont fait de l'équité un principe directeur lorsqu'ils déterminent le montant des amendes.</i> • Concernant les décisions de contester l'amende ○ Les réactions émotionnelles négatives aux sanctions (infraction au code de la route) sont plus fortes si la sanction est jugée injuste, ce qui augmente possiblement le désir de la contester. • Concernant les décisions de récidiver : ○ Les personnes évalueront de nouveau leur perception de l'équité après s'être fait prendre. Les personnes qui ont déjà reçu une sanction pourraient être plus susceptibles d'estimer que ces sanctions sont justes.
Certitude de la peine	Décisions de : • Commettre une infraction • Récidiver	Voir l'analyse coûts-avantages. Le montant de l'amende n'aura pas d'incidence sur la certitude perçue de se faire prendre. Cependant, plus les personnes ont la certitude qu'elles se feront prendre, plus le montant élevé d'une amende sera efficace.	• Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ Bien que, selon la littérature, la probabilité perçue de se faire « prendre » ait démontré des niveaux élevés de dissuasion, le lien avec les amendes plus élevées est moins clair. La certitude de la peine est jugée plus importante que sa sévérité (p. ex., le montant de l'amende). ○ Des amendes plus élevées, associées à une plus grande

		Par conséquent, nous suggérons de réaliser, outre les examens des montants établis pour les amendes, des investissements supplémentaires pour accroître la probabilité perçue qu'ont les gens de se faire prendre ou de recevoir une amende.	certitude qu'elles seront imposées, peuvent avoir un effet dissuasif plus important. - Concernant les décisions de récidiver : - Les résultats sont variables concernant l'incidence de se faire prendre sur la certitude perçue d'une personne de se faire prendre de nouveau. Bien que la certitude réelle d'obtenir un procès-verbal de contravention puisse augmenter chez les personnes ayant commis plusieurs infractions, nous constatons également qu'après s'être fait prendre, les personnes peuvent avoir moins l'impression qu'elles se feront prendre de nouveau. Le lien avec les montants des amendes est moins clair. - On constate qu'une augmentation du nombre d'heures consacrées à l'application de la loi et une augmentation des montants des amendes donnent lieu à une baisse importante de la récidive.
Sévérité de la peine	Décisions de : - Commettre une infraction - Contester l'amende - Récidiver	Voir l'analyse coûts-avantages. Si les gens sont renseignés à cet égard, les amendes plus élevées augmenteront la sévérité perçue de la peine. Cependant, il existe un lien non linéaire entre la sévérité perçue et la dissuasion; de fortes augmentations des amendes sont souvent associées à une faible diminution de la perpétration d'une infraction. Le lien entre la sévérité d'une sanction et la contestation d'une amende n'a pas été établi. Nous supposons que des amendes	- Concernant les décisions de commettre une infraction : - En théorie, les personnes sont moins susceptibles de commettre des infractions lorsqu'elles ont l'impression que la peine est sévère. <i>Ce sont les hypothèses de certaines administrations (p. ex., le Royaume-Uni) lorsqu'elles proposent d'augmenter le montant des amendes.</i> - Nous constatons des résultats variables et un lien non linéaire (p. ex., on ne peut pas dire qu'une amende de 200 \$ est deux fois plus efficace qu'une amende de 100 \$). De nombreux comportements délictueux ne sont pas dictés par une analyse coûts-avantages rationnelle. - Concernant les décisions de récidiver : - Certaines études montrent une diminution du nombre de

		plus élevées seront plus susceptibles d'être contestées (sauf si elles sont jugées équitables). Les amendes imposées en cas de récidive sont plus élevées que celles imposées pour une première infraction. Une augmentation de la sévérité peut réduire la probabilité de récidive.	récidives après l'augmentation du montant des amendes. L'expérience du paiement d'une amende donne lieu à une meilleure conformité à l'avenir, surtout lorsque le montant de l'amende est plus élevé. ○ D'autres études n'ont constaté aucun effet de la sévérité de l'amende sur la probabilité de commettre une autre infraction. ○ Dans certains cas, les récidivistes peuvent s'habituer à des amendes plus élevées; les effets seront faibles et seulement temporaires. Cette « désensibilisation » aux montants des amendes peut avoir une incidence sur l'analyse coûts-avantages d'une personne qui songe à la récidive. ○ <i>Dans l'ensemble des administrations (p. ex., le Canada et l'Australie), les montants des amendes imposées aux récidivistes sont plus élevés.</i>
Promptitude de la peine	Décisions de : ● Commettre une infraction ● Récidiver	À l'instar du facteur de la certitude, nous supposons que l'incidence du montant des amendes sur la perpétration d'une infraction ou la récidive est atténuée par la promptitude perçue de la peine. Par conséquent, nous suggérons de réaliser, outre les examens des montants établis pour les amendes, des investissements supplémentaires pour accroître la promptitude perçue de la peine.	● Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ L'imposition d'une amende immédiatement après la perpétration d'une infraction peut rendre les conséquences plus tangibles et immédiates que lorsque l'amende est reçue beaucoup plus tard. Si une personne sait qu'une amende sera imposée sur-le-champ, le lien direct et immédiat entre le geste posé et ses conséquences est plus clair, ce qui rend le coût éventuel du geste plus évident. ○ Nous supposons que des amendes plus élevées, combinées à une plus grande promptitude, peuvent avoir un effet dissuasif plus important. La menace immédiate d'une conséquence plus grave est susceptible d'instaurer un sentiment de risque plus fort, décourageant ainsi plus efficacement la perpétration de l'infraction. ● Concernant la décision de récidiver : Données probantes

			limitées.
Récence de la dernière peine	Décisions de : ● Récidiver	La récence de la dernière peine aura une incidence sur la probabilité de récidive d'une personne. Les personnes sont moins susceptibles de récidiver peu de temps après avoir reçu une peine. Ce lien sera plus fort si la peine précédente était jugée sévère ou plus significative.	● Concernant les décisions de récidiver : ○ Les personnes qui ont récemment reçu une condamnation (p. ex., dans les deux derniers mois) sont <u>moins susceptibles</u> de récidiver. Cette tendance s'estompe après trois ou quatre mois.

3. Facteurs environnementaux :

Facteur	S'applique à...	Lien avec le montant des amendes	Justification et principales considérations
Jugement social	Décisions de : • Commettre une infraction • Récidiver	Des amendes plus élevées pourraient réduire le nombre d'infractions en véhiculant le message qu'une infraction est plus immorale ou préjudiciable (voir le préjudice perçu et autres croyances morales), ce qui pourrait ensuite rehausser la condamnation sociale perçue associée au montant plus élevé. Cette condamnation augmenterait probablement pour les récidives (envoyant le message qu'une personne qui omet régulièrement de suivre les règles est un récidiviste invétéré). Ce lien laisse croire qu'il pourrait être efficace d'élaborer des moyens de communiquer le jugement social lorsqu'on détermine le montant des amendes (p. ex., les sanctions administrées publiquement).	• Concernant les décisions de commettre une infraction : ○ La stigmatisation et la perte de statut dans une communauté peuvent dissuader les « comportements indésirables » tout aussi efficacement, voire plus efficacement, que les actions en justice. ○ Des amendes plus élevées peuvent accroître la condamnation sociale en véhiculant la gravité de l'infraction; une étude révèle que les observateurs ont tendance à tirer une conclusion plus négative sur la propension d'un contrevenant à commettre des actes répréhensibles lorsque les sanctions judiciaires sont plus élevées (comparativement aux sanctions légères). ○ Dans une autre étude, la menace de sanctions administrées publiquement a donné lieu à une plus grande conformité. • Concernant la décision de récidiver : Données probantes limitées.
Identité collective	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	Bien que des amendes plus élevées ne puissent pas avoir une incidence sur les normes sociales associées à la perpétration d'une infraction, les montants des amendes sont plus susceptibles d'être efficaces lorsque les gens appartiennent à des groupes soucieux du « respect de la loi ». Pour une personne appartenant à	• Concernant les décisions de commettre une infraction ou de récidiver : ○ Les lois qui contreviennent fortement aux normes sociales en vigueur peuvent donner lieu à l'effet contraire; les personnes au sein d'un groupe sont plus susceptibles de commettre une infraction lorsque les normes collectives sont en conflit avec la loi. ○ Des amendes plus élevées ont des effets contraires. Elles

	un groupe de « contrevenants à la loi », des amendes plus élevées pourraient en fait <i>augmenter</i> le nombre d'infractions commises. Cette tendance s'applique également pour les récidives. Dans le cadre de l'augmentation du montant des amendes, nous recommandons l'adoption d'une approche progressive pour apporter peu à peu des changements aux normes sociales concernant la conformité. Pour ce qui est de la contestation d'une amende, la probabilité qu'une personne paie l'amende est influencée par les normes sociales. Le comportement des personnes sera grandement influencé si elles comprennent qu'il est commun et acceptable de contester une amende. Nous recommandons de diffuser des messages sur les normes sociales pour encourager le paiement des amendes (p. ex., la majorité des gens paient leurs amendes en temps opportun).	réduisent le comportement délictueux chez les groupes de personnes respectueuses de la loi, mais l'augmentent au sein des groupes de « contrevenants à la loi ». ○ Le resserrement progressif des lois (ou l'augmentation des sanctions) peut être plus efficace pour influencer les normes sociales et le comportement. ● Concernant les décisions de contester l'amende : ○ La recherche menée par BIT a montré que les messages (descriptifs) concernant les normes sociales peuvent augmenter les taux de paiement d'impôt en souffrance, ainsi que la probabilité de payer des amendes. ● <i>Le ministère de la Justice du Canada prend note du désir d'utiliser le montant des amendes pour établir des normes sociales plus positives en matière de conformité réglementaire.</i>
--	---	--

4. Facteurs individuels :

Facteur	S'applique à...	Lien avec le montant des amendes	Justification et principales considérations
Antécédents	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	Des amendes plus élevées sont plus susceptibles d'être efficaces chez les contrevenants ayant commis une première infraction. Les personnes ayant des antécédents de comportement délictueux sont moins susceptibles d'être influencées par des amendes plus élevées et plus susceptibles de récidiver. Des amendes plus élevées n'auront pas d'incidence sur le comportement des récidivistes sans l'adoption de mesures complémentaires qui soutiennent les facteurs psychologiques et sociaux à l'origine d'un comportement de récidive. En ce qui concerne les décisions de contester une amende, l'expérience antérieure d'une personne de la perpétration d'infractions ou de la contestation d'amendes aura une incidence sur son analyse coûts-avantages des futures contestations, c'est-à-dire que si ces contestations antérieures ont été coûteuses ou se sont soldées par un échec, elle pourrait être moins susceptible de contester une amende à l'avenir. Ce	• Concernant les décisions de commettre une infraction ou de récidiver : ○ Les personnes ayant des antécédents de comportement délictueux courent un risque élevé de récidive et sont moins influencées par le montant des amendes. ○ Il y a peu de données probantes qui laissent croire que l'augmentation du montant des amendes constitue un moyen de dissuader la récidive; les facteurs qui permettent le mieux de prévoir la récidive sont les caractéristiques personnelles des contrevenants. ○ Il est démontré que les amendes plus élevées ont une incidence sur les décisions des contrevenants d'infractions mineures ou ayant commis une première infraction, et non sur les décisions des contrevenants d'infractions majeures et récidivistes. • Concernant la décision de contester l'amende : Données probantes limitées.

		lien n'est pas influencé par des amendes plus élevées. Nous recommandons d'examiner la mise en œuvre de mesures complémentaires ainsi que l'imposition d'amendes qui soutiennent les facteurs sociaux et psychologiques à l'origine de la récidive.	
Traits de personnalité	Décisions de : • Commettre une infraction • Contester l'amende • Récidiver	n.d. – Bien que l'incidence du montant des amendes varie selon les traits de personnalité d'une personne (p. ex., maîtrise de soi, impulsivité, tolérance au risque), ses valeurs personnelles et les facteurs démographiques, ce lien n'est pas clair et varie grandement d'une personne à l'autre. Il est peu probable que le montant des amendes ait une incidence sur ces facteurs. Nous recommandons de ne pas tenir compte des traits de personnalité, des valeurs personnelles et des facteurs démographiques lors de la détermination du montant des amendes.	• Données probantes limitées.
Valeurs personnelles			
Facteurs démographiques			